

Département de l'Aisne

\*\*\*

Arrondissement de  
Saint-Quentin

\*\*\*

Canton de Bohain

\*\*\*

Commune de  
**SEBONCOURT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2018**

**Présents** : Monsieur Hugues LEGRAND Président,  
Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE, Catherine BOINET.  
Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jacques HENOUX, Jean-Michel BOUCHEZ.

**Absents excusés** : Mmes Carole TALBOT, Alice DENOYELLE, Stéphanie DELGEHIER et Messieurs Dominique MINCHEZ, Frédéric BRENOT, Benoît DRUENNE.

**Secrétaire** : Madame Sylvie DUBOIS

**Date de convocation** : 3 octobre 2018

---

Revenant sur la journée du 23 septembre 2018 en l'honneur des combattants du 173<sup>ème</sup> RI (dit des Corses), le Maire constate que malgré le mauvais temps, de nombreux portes drapeaux, anciens combattants et habitants ont participé à cette manifestation.

Les représentants de l'amicale des anciens du 173<sup>ème</sup> RI ont été très satisfaits de l'accueil reçu dans les différents villages concernés par cet hommage.

Le compte rendu de la séance du 12 septembre 2018 est approuvé.

#### **DEMANDES DE SUBVENTION API**

Le Maire présente les dossiers susceptibles d'être financés partiellement par une subvention au titre de l'API (Aisne Partenariat Investissement) :

- Accessibilité des bâtiments communaux dernière tranche (remplacement de deux portes à l'école, à la salle des fêtes et une à la poste ; aménagement d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite à l'école et à la salle des fêtes),
- Aménagement sécuritaire d'un parking et d'un arrêt de bus sur le terrain « Dessenne » à côté de la salle des fêtes.

#### **GARANTIE D'EMPRUNT REAMENAGE MAISON DU CIL**

Le Maire informe le conseil municipal que la Maison du CIL SA D'HLM a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières d'un prêt garanti par la commune à hauteur de 100 %.

Le conseil municipal décide d'apporter sa garantie pour le remboursement de la dite ligne de prêt réaménagé.

#### **DISSOLUTION DU CCAS**

Le Maire expose que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale est obligatoire dans les communes de 1 500 habitants et plus. Il est désormais

facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (article 70) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal décide :

- Dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2018,
- D'exercer les compétences et attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles,
- Transférer l'excédent du budget du CCAS dans celui de la commune,
- Transférer l'intégralité des biens et contrats du CCAS à la commune.

### **NOMINATION D'UNE COMMISSION « AFFAIRE SOCIALES »**

Une commission « affaires sociales » est créée pour préparer les actions qui seront présentées au conseil municipal (voyages des aînés, repas de fin d'année ou toute autre action sociale ...). Elle est composée des anciens membres du CCAS : Mmes Cathy Lemaire, Sylvie DUBOIS, Catherine BOINET, Mrs François LEFEVRE, Mmes Nadine GENNOT, Sylvine GOSSET, Mrs Jean IDEE et Bernard VATIN.

### **RAPPORT ANNUEL SIDEN-SIAN**

Le conseil municipal n'émet pas d'observation sur le rapport annuel 2017 du SIDEN-SIAN.

### **NOEL DU PERSONNEL**

Le Maire rappelle que par délibération du 8 décembre 2004, le montant des bons de fin d'année attribués au personnel communal et à leurs enfants a été fixé comme suit : agents : 60 € et 20 € par enfant jusque 14 ans dans l'année. Ces bons étaient valables au choix des agents chez les commerçants de Seboncourt ou chez Cora à Saint-Quentin.

Le conseil municipal décide de remplacer ceux-ci par une carte cadeau ou des chèques cadeaux d'une valeur de 60 € à chaque agent et de 20 € aux enfants du personnel à compter de cette année et pour les années à venir et de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette fin.

### **Ajout à l'ordre du jour :**

#### **BAIL ORANGE**

Le maire expose qu'il convient de renouveler la convention d'occupation du domaine public signée en novembre 2008 avec la société Orange France pour la parcelle où est implanté le pylône destiné à favoriser la téléphonie mobile.

Le conseil municipal approuve la convention avec la société Orange qui est renouvelée pour 12 ans pour un loyer annuel de 2850 € par an et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- Le Maire présente le dossier avant-projet des travaux de la rue de la Vallée 1<sup>ère</sup> tranche.
- Il informe que :
  - le permis de construire pour l'aménagement d'un espace culturel et éducatif au 6 rue Robertine Dubois a été accepté.

- la balayeuse est revendue pour permettre l'acquisition d'un matériel de balayage adaptable sur la tondeuse.

La séance est levée à 20 heures 15.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Hugues LEGRAND



